

Deuxième édition
2013-09-01

AMENDEMENT 2
2017-05

**Matériel de jardinage — Exigences de
sécurité pour les tondeuses à gazon à
moteur à combustion interne —**

Partie 2:

Tondeuses à gazon à conducteur à pied

**AMENDEMENT 2: Enceintes de
protection des organes de coupe**

*Garden equipment — Safety requirements for combustion-engine-
powered lawnmowers —
Part 2: Pedestrian-controlled lawnmowers*

AMENDMENT 2: Cutting-means-enclosure guards



Numéro de référence
ISO 5395-2:2013/Amd.2:2017(F)

© ISO 2017

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af4b49c8-fc87-491d-b5fd-fb70ae7a0870/iso-5395-2-2013-amd-2-2017>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC) voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/foreword.html.

L'Amendement 2 de l'ISO 5395-2:2013 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 13, *Matériel à moteur pour jardins et pelouses*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 5395-2:2013/Amd 2:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af4b49c8-fc87-491d-b5fd-fb70ae7a0870/iso-5395-2-2013-amd-2-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af4b49c8-fc87-491d-b5fd-fb70ae7a0870/iso-5395-2-2013-amd-2-2017>

Matériel de jardinage — Exigences de sécurité pour les tondeuses à gazon à moteur à combustion interne —

Partie 2: Tondeuses à gazon à conducteur à pied

AMENDEMENT 2: Enceintes de protection des organes de coupe

Page 8, 4.5.2

Modifier le paragraphe comme suit:

4.5.2 Ouverture ou enlèvement des protecteurs

NOTE Ces déclarations ne sont obligatoires que lorsqu'elles sont exigées par la réglementation régionale.

L'ouverture ou l'enlèvement des protecteurs doit nécessiter l'utilisation d'un outil, à l'exception:

- a) des protecteurs verrouillés, conformément à l'ISO 14119, qui empêchent l'accès avant l'arrêt complet des parties mobiles. Lorsque la partie dangereuse est exposée, il ne doit pas être possible de la mettre en mouvement;
- b) des protecteurs à charnière à fermeture automatique pour les ouvertures d'éjection latérales dans l'enceinte de l'organe de coupe, qui doivent couvrir l'ouverture lorsque la goulotte d'évacuation latérale n'est pas installée. Ces protecteurs doivent être munis d'un mécanisme de verrouillage pour empêcher tout accès involontaire et être conformes à ce qui suit:
 - l'ouverture doit nécessiter une action distincte pour déverrouiller le protecteur avant d'effectuer une deuxième action pour ouvrir le protecteur;
 - lorsqu'il est relâché de la position nécessaire pour retirer l'adaptateur ou la goulotte d'éjection, le protecteur doit automatiquement revenir à une position fermée et verrouillée afin d'empêcher tout accès à l'organe de coupe;
 - le protecteur à fermeture automatique à éjection latérale doit faire partie de l'enceinte de l'organe de coupe;
 - en position verrouillée, une force de 20 N appliquée sur le protecteur à la position la plus défavorable ne doit pas conduire à la libération du protecteur, qui doit rester verrouillé;
- c) de l'ouverture des protecteurs à charnière à fermeture automatique dans les goulottes d'éjection. Ce type de protecteur doit rester dans sa position opérationnelle lorsque:
 - la tondeuse à gazon fonctionne sur le tapis de coco selon l'ISO 5395-1:2013, E.6,
 - les organes de coupe sont enclenchés et fonctionnent à la vitesse du moteur au régime maximal d'utilisation, et
 - les organes de coupe sont réglés aux positions de coupe la plus haute et la plus basse.

La conformité doit être vérifiée par inspection, essai de fonctionnement et mesurages.

Modifier le paragraphe comme suit:

5.3.2.2 Essai de protection des pieds

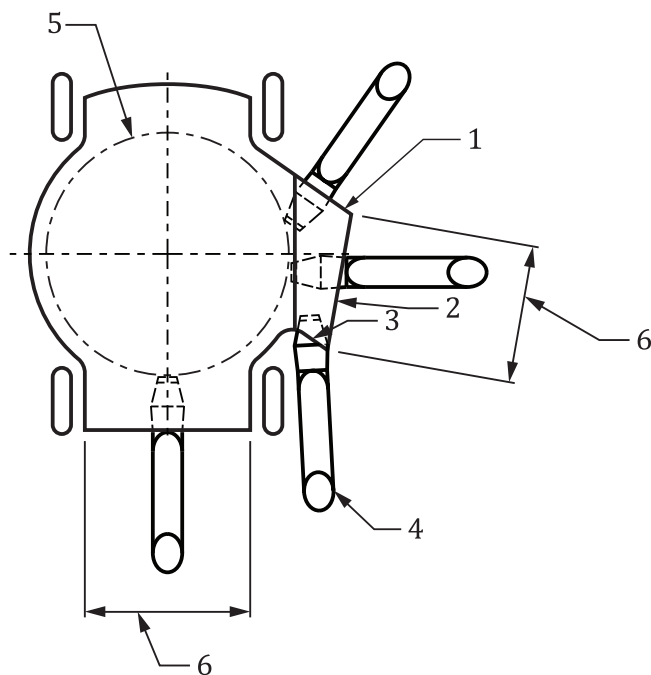
La protection des pieds contre tout contact avec l'organe de coupe doit être vérifiée en appliquant l'essai de protection des pieds conformément à l'ISO 5395-1:2013, Annexe C, aux éléments suivants:

- a) l'ouverture frontale, le cas échéant;
- b) l'ouverture d'éjection, le cas échéant, y compris:
 - la zone située au-dessous de l'ouverture d'éjection, si l'enceinte de l'organe de coupe se trouve à moins de 3 mm au-dessous de la circonférence de coupe de l'organe de coupe, tel que mesuré à la circonférence au point d'insertion;
 - les côtés des ouvertures ou goulottes d'éjection éventuelles, s'ils se situent à moins de 3 mm au-dessous de la circonférence de coupe de l'organe de coupe;
- c) l'arrière des tondeuses à gazon à conducteur à pied entre les roues, comme illustré à la [Figure 8](#) et à la [Figure 9](#);
- d) les zones comprises dans un angle de 60° de chaque côté de la direction de n'importe quelle position de démarrage décrite dans la notice d'instructions qui n'est pas dans la zone de commande de l'opérateur pour les tondeuses à gazon dont l'organe de coupe n'est pas débrayé du moteur. Le sommet des angles de 60° doit être au centre de rotation de l'organe de coupe le plus proche de l'opérateur.

(standards.iteh.ai)

[ISO 5395-2:2013/Amd 2:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af4b49c8-fc87-491d-b5fd-fb70ae7a0870/iso-5395-2-2013-amd-2-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af4b49c8-fc87-491d-b5fd-fb70ae7a0870/iso-5395-2-2013-amd-2-2017>



Légende

- 1 côté de la goulotte d'éjection soumis à essai, s'il se situe à moins de 3 mm au-dessous du plan de rotation de la pointe de la lame
- 2 ouverture d'éjection
- 3 côté de la goulotte d'éjection soumis à essai, s'il se situe à moins de 3 mm au-dessous du plan de rotation de la pointe de la lame
- 4 pied d'essai (ou enceinte d'organes de coupe d'essai à partir de n'importe quelle position de démarrage désignée)
- 5 circonférence de coupe de l'organe de coupe
- 6 zones à soumettre à essai

Figure 8 — Zones de la tondeuse à gazon à soumettre à essai

Page 27, 7.1.2

Remplacer le paragraphe par ce qui suit:

7.1.2 Données techniques

La notice d'instructions doit fournir les informations techniques minimales suivantes pour chaque modèle de tondeuse à gazon, en cas de déclaration spécifiée.

NOTE Cette déclaration n'est obligatoire que lorsqu'elle est exigée par la réglementation régionale.

Puissance nominale	kW
Vitesse du moteur au régime maximal d'utilisation (fréquence de rotation)	min ⁻¹
Masse de la machine, réservoirs de carburant vides et configuration normale de fonctionnement	kg
Largeur de coupe	cm
Niveau de pression acoustique d'émission pondéré A ou équivalent au poste de l'opérateur, déterminé conformément à l'ISO 5395-1:2013, Annexe F	dB (A)
— avec l'incertitude de mesurage	dB (A)
Niveau de puissance acoustique pondéré A, déterminé conformément à l'ISO 5395-1:2013, Annexe F	dB (A)
— avec l'incertitude de mesurage	dB (A)
Pour les vibrations main-bras, la valeur totale équivalente la plus élevée des vibrations pour chaque mancheron ou position de la main, déterminée conformément à l'ISO 5395-1:2013	m/s ²
— avec l'incertitude des valeurs déclarées, K	m/s ²
Pour les vibrations à l'ensemble du corps d'un opérateur sur un sulky (le cas échéant), la valeur moyenne quadratique la plus élevée de l'accélération pondérée, déterminée conformément à l'ISO 5395-1:2013	m/s ²
— avec l'incertitude des valeurs déclarées, K	m/s ²

Il convient que la documentation commerciale décrivant la machine ne soit pas en conflit avec les instructions concernant les aspects d'hygiène et de sécurité.

Il convient que la documentation commerciale décrivant les caractéristiques de performance de la machine ne soit pas en conflit avec les informations correspondantes sur les valeurs d'émission de bruit et de vibrations telles que données dans la notice d'instructions.